



Communiqué de presse – 04 mai 2015

## La réforme des primes à l'investissement défavorable pour les TPE wallonnes

**La CCW est très attentive au projet de réforme des aides à l'expansion économique en Wallonie, qui se veut davantage incitatif pour les entreprises moyennes, au détriment des très petites entreprises. En effet, le projet de réforme conditionne désormais les niveaux d'aides à des critères que, bien souvent, seules les moyennes entreprises sont susceptibles d'atteindre.**

Alors que, dans le système actuel, le montant de l'aide de base diffère entre les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises (PE), le projet de réforme fusionne ces deux catégories en une seule : les petites entreprises (PE). L'aide de base qui s'élevait, respectivement pour les TPE et les PE, à minimum 13 % et 6 % en zone de développement (ZD), et à 10 % et 4 % hors zone de développement (hors ZD), atteindrait à l'avenir 6 % (en ZD) et 4% (hors ZD) pour les deux catégories confondues.

Les TPE seront sévèrement touchées par ce projet de réforme, non seulement parce qu'elles seront difficilement en mesure de bénéficier d'une augmentation de l'aide de base, les critères d'octroi (création d'emploi, innovation, exportation) étant davantage favorables aux moyennes entreprises, mais aussi parce que la fusion des deux catégories impliquera une baisse du pourcentage des primes qui leurs sont accordées.

*« Cette réforme des primes à l'investissement et la diminution du taux de base ne seront pas sans conséquences pour le secteur de la construction, précise Francis Carnoy, Directeur Général de la CCW. En effet, la majorité des entreprises de construction wallonnes qui déposent des demandes de primes sont des TPE, ne bénéficiant souvent que de ce taux de base. »*

La CCW rappelle que le système actuel est déjà défavorable aux entreprises de construction, car il exclut les entreprises (hors TPE) pour les investissements en matériel de chantier, ainsi que les véhicules d'une charge utile inférieure à 3,5 tonnes, et par conséquent les camionnettes qui sont les premiers investissements des TPE de construction.

À Jean-Jacques Nonet, Président de la CCW, de conclure : *« Nous demandons au gouvernement wallon de veiller à maintenir un taux d'intervention attractif pour les TPE de construction afin de conserver le caractère incitatif de l'aide, ainsi qu'un accès aux aides pour le matériel de chantier de ces mêmes TPE. »*

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

**Francis Carnoy** • Directeur général

T 02 545 56 68 • M 0476 47 57 56 • F 02 545 59 05

[francis.carnoy@ccw.be](mailto:francis.carnoy@ccw.be)

*La Confédération Construction Wallonne assure, au niveau wallon, les missions générales de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics. Spécialisée dans de nombreux domaines, elle offre à ses affiliés aides et informations dans les matières régionalisées.*